



Monsieur le directeur de la DTLEP 77,

depuis plusieurs mois maintenant nous sommes engagés dans une phase de "Grand Dialogue" mise en place après les drames qu'ont constitués les suicides de plusieurs de nos collègues. Nous n'oublions pas les nombreuses tentatives, moins médiatiques mais pourtant réelles, de postier(e)s ne supportant plus leurs conditions de vie au travail.

Dès nos premières rencontres un certain nombre de points que l'intersyndicale considérait comme positifs avaient été avancés. Abandon des restructurations uniquement liées à un calendrier préalable, arrêt des suppressions d'emplois par anticipation des baisses d'activités envisagées par exemple. L'un des points principaux concernait le gel de **toutes** les restructurations, à minima jusqu'en octobre 2012 et dans l'attente des conclusions de la mission Kaspar. Vous aviez même affirmé au cours de la 1ere CDSP que les projets en cours ou déjà quasi finalisés devraient faire l'objet d'une discussion afin de déterminer si l'on considérait les premiers échanges comme acquis ou s'il fallait tout recommencer à zéro.

Il semblerait qu'aujourd'hui une partie de ces dispositions soit remise en cause, particulièrement le gel des réorganisations, sous couvert du CHS-CT du 30 mai 2012. CHS-CT pour lequel les représentants du personnel avaient, au préalable, signifiés leur volonté de ne pas rendre d'avis sur les sujets proposés, hormis l'adoption du PV du précédent CHS-CT.

La position de l'intersyndicale CFDT, CGT, FO et SUD est claire : hormis Moissy Cramayel, en situation très particulière, il n'est pas question de discuter de réorganisation ou d'ajustement pour quel que bureau que ce soit dans l'immédiat. Les organisations de Montereau et Brie Comte Robert doivent être reprises à zéro, d'autant que le personnel de Montereau par exemple se prononce à une écrasante majorité contre le nouveau règlement proposé (cf. pétition en pièce jointe).

Concernant les sites pilotes, l'intersyndicale ne se déclare pas favorable aux discussions (et non décisions) émanant du CHS-CT. S'il y a absolue nécessité à déterminer un site pilote, l'intersyndicale exige qu'elle puisse être décisionnaire du site à choisir, et un seul site, tel que cela a déjà été acté à la DOTC 77.

En conséquence Mr le directeur de la DTLEP 77, l'intersyndicale considère les projets de réorganisations de Brie Comte Robert et Montereau comme nuls à ce jour, nécessitant au moment voulu une reprise des discussions sur la base d'un nouveau lancement de projet. Nous ne participerons pas aux réunions prévues les 12 et 13 juin 2012. De même nous demandons que l'étude de la nouvelle organisation de Bussy soit retirée de l'ordre du jour du prochain CHS-CT. Nous espérons une réponse favorable, faute de quoi une expertise sur les risques psycho sociaux des restructurations concernées serait votée par les représentants du personnel au CHS-CT.

L'intersyndicale CFDT, CGT, FO et SUD de la Poste en Seine et Marne n'acceptera de poursuivre le dialogue engagé qu'à la condition que les termes de la 1ere CDSP soient respectés et que la DTLEP n'essaie pas de passer "en douce" des projets pourtant convenus comme gelés.

Copie : DET Montereau. DET Brie Comte Robert. CGC